

Nom commercial: Butylhydroxytoluenum

Numéro de la matière: 062000

Version: 5 / CH

Date de révision: 14.03.2023

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 14.03.23

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Butylhydroxytoluenum

N° d'article 06200000

Numéro d'enregistrement

Numéro d'enregistrement 01-2119565113-46-0000

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Matière première pour la production et l'analyse de produits pharmaceutiques , Produit chimique pour synthèse

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Hänseler AG
Industriestrasse 35
9100 Herisau
No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58
Adresse email de la personne responsable pour cette FDS sdb@haenseler.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers ***

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Aquatic Chronic 1 H410

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H410

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

Nom commercial: Butylhydroxytoluenum

Numéro de la matière: 062000

Version: 5 / CH

Date de révision: 14.03.2023

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 14.03.23

terme.

Conseils de prudence

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
 P391 Recueillir le produit répandu.
 P501.3 Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

2.3. Autres dangers

La substance ne répond pas aux critères de classification PBT. La substance ne répond pas aux critères de classification vPvB. Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme. Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non ciblés.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**Composants dangereux****2,6-Di-tert-butyl-p-crésol**

No. CAS	128-37-0		
No. EINECS	204-881-4		
Concentration	>= 50		%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)	Aquatic Chronic 1	H410	

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)
 Aquatic Chronic M = 1
 1

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

En cas d'inhalation

Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre. Respiration irrégulière/arrêt de la respiration: respiration artificielle. Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon et rincer bien. Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

En cas de contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer aussitôt sous un fort courant d'eau durant 15 minutes. Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

En cas d'ingestion

Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Brouillard d'eau, Mousse stable aux alcools, Produit d'extinction à sec, Dioxyde de carbone

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Oxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO2)

5.3. Conseils aux pompiers

Nom commercial: Butylhydroxytoluenum

Numéro de la matière: 062000

Version: 5 / CH

Date de révision: 14.03.2023

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 14.03.23

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter équipement de protection. Eviter la formation de poussières. Ne pas inhaler les vapeurs. Veiller à assurer une aération suffisante. Ne pas inhaler les poussières.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Collecter mécaniquement dans des récipients adéquats à fin d'élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Informations concernant l'élimination: voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Conseils pour une manipulation sans danger**

Eviter contamination de la peau et les yeux. Eviter la formation d'aérosol. Eviter la formation de poussières. Veiller à assurer une bonne aspiration/ventilation sur la machine de traitement.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Classes de stockage**

Classe de stockage d'après TRGS 510	13	Des matières solides non combustibles
Classe de stockage (Suisse)	11/13	Autres substances dangereuses solides classées/étiquetées dangereuses

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition****2,6-Di-tert-butyl-p-crésol**

Liste	SUVA	
Type	MAK	
Valeur	10	mg/m ³
Valeur limite à courte terme	40	mg/m ³
Groupe du risque pendant la grossesse: S; Remarque: SSc; KG, Leber		

Dose dérivée sans effet (DNEL)/dose calculée d'effet minimum (DMEL)**2,6-Di-tert-butyl-p-crésol**

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	3.5	mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)
Groupe de réf.	Ouvrier

Nom commercial: Butylhydroxytoluenum

Numéro de la matière: 062000

Version: 5 / CH

Date de révision: 14.03.2023

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 14.03.23

Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	0.5	mg/kg

Concentration sans effet prévisible (PNEC)**2,6-Di-tert-butyl-p-crésol**

Valeur type	PNEC	
Type	Eau douce	
Concentration	0.199	µg/l
Valeur type	PNEC	
Type	Eau salée	
Concentration	0.0199	µg/l
Valeur type	PNEC	
Type	Eeau	
Conditions	Occasionel	
Concentration	1.99	µg/l
Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment	
Concentration	0.0996	mg/kg
Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment marin	
Concentration	0.0096	mg/kg
Valeur type	PNEC	
Type	Sol	
Concentration	0.04769	mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition**Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène**

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Se laver les mains et le visage avant les pauses et au moment de quitter le travail.

Protection respiratoire - Note

filtre combiné A-P2

Protection des mains

The glove material must be sufficient impermeable and resistant to the substance. Check the tightness before wear. Gloves should be well cleaned before being removed, then stored in a well ventilated location.

Utilisation	Contact permanent avec les mains	
Matériau approprié	caoutchouc nitril - NBR	
Épaisseur du gant	0.11	mm
Temps de pénétration	480	min

La protection des mains doit se conformer EN 374.

Utilisation	Contact de courte durée avec les mains	
Matériau approprié	caoutchouc nitril - NBR	
Épaisseur du gant	0.11	mm
Temps de pénétration	480	min

Protection des yeux

Lunettes avec protection latérale; La protection des yeux doit se conformer EN 166.

Nom commercial: Butylhydroxytoluenum

Numéro de la matière: 062000

Version: 5 / CH

Date de révision: 14.03.2023

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 14.03.23

Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****État de la matière**

Cristaux

Couleur

blanc

Odeur

inodore

Point de fusion

Valeur 69.8 °C

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Valeur 265 °C

Pression 1013 hPa

Point d'éclair

Valeur 127.0 °C

méthode Cleveland open cup - COC

Température d'inflammabilité

Valeur > 400 °C

méthode 440/2008/EC, A.16

ViscositéValeur 3.47 mm²/s

température 80 °C

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Substance de référence 2,6-Di-tert-butyl-p-crésol

Pression de vapeur

Valeur 0 hPa

température 25 °C

méthode OCDE 104

Densité et/ou densité relativeValeur 1.03 g/cm³

température 20 °C

Densité de vapeur relative

Remarque N'est disponible

9.2. Autres informations**Hydrosolubilité**

Valeur 0.76 g/l

température 20 °C

méthode OCDE 105

Remarque faiblement soluble

Masse volumique apparenteValeur 450 kg/m³**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

L'accumulation de poussière fine peut, en présence d'air, présenter un danger d'explosion. chaleur

10.2. Stabilité chimique

Nom commercial: Butylhydroxytoluenum

Numéro de la matière: 062000

Version: 5 / CH

Date de révision: 14.03.2023

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 14.03.23

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Incompatibilité possible avec les matériaux répertoriés à la rubrique 10.5.

10.4. Conditions à éviter

La chaleur

10.5. Matières incompatibles

Incompatible avec les chlorures et anhydrides d'acides. Agents d'oxydation, Bases, Corrode le cuivre et le laiton. Acides, Réactions avec l'acide sulfurique.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Oxyde et dioxyde de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

2,6-Di-tert-butyl-p-crésol

Espèces	Rat (mâle / femelle)	
DL50	> 6000	mg/kg
méthode	OCDE 401	

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)

2,6-Di-tert-butyl-p-crésol

Espèces	Rat (mâle / femelle)	
DL50	> 2000	mg/kg
méthode	OCDE 402	

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)

2,6-Di-tert-butyl-p-crésol

Remarque: Aucun données connues.

Corrosion/irritation cutanée (Composants)

2,6-Di-tert-butyl-p-crésol

Espèces	lapin	
Durée d'exposition	4	h
évaluation	Non irritant	
méthode	OCDE 404	

lésions oculaires graves/irritation oculaire (Composants)

2,6-Di-tert-butyl-p-crésol

Espèces	lapin	
évaluation	Non irritant	
méthode	OCDE 405	

Sensibilisation (Composants)

2,6-Di-tert-butyl-p-crésol

évaluation	non sensibilisant
méthode	in vitro
Source	ECHA

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée (Composants)

2,6-Di-tert-butyl-p-crésol

Remarque: N'est disponible

Nom commercial: Butylhydroxytoluenum

Numéro de la matière: 062000

Version: 5 / CH

Date de révision: 14.03.2023

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 14.03.23

Mutagénicité (Composants)**2,6-Di-tert-butyl-p-crésol**

Espèces Salmonella typhimurium
évaluation Pas d'activité mutagène, au vu de test Ames.
Remarque négatif

2,6-Di-tert-butyl-p-crésol

Voie d'exposition intraperitoneal
Espèces souris
évaluation Pas d'activité mutagène, au vu de test micronucleus.

2,6-Di-tert-butyl-p-crésol

Voie d'exposition orale
Espèces rat (mâle)
Remarque négatif

Toxicité reproductrice (Composants)**2,6-Di-tert-butyl-p-crésol**

Remarque Aucun données connues.

Cancérogénicité (Composants)**2,6-Di-tert-butyl-p-crésol**

Remarque Pas des preuves disponibles sur l'action cancérogène.

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (ingrédients)**2,6-Di-tert-butyl-p-crésol**

organes : Foie
Espèces rat
NOAEL 25 mg/kg
Durée d'exposition 1 d
méthode Valeur de littérature

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme**

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques *****12.1. Toxicité****Toxicité pour les poissons**

Espèces Oryzias latipes
CL 50 5.3 mg/l
Durée d'exposition 48 h

Toxicité pour les poissons (Composants)**2,6-Di-tert-butyl-p-crésol**

Espèces Oryzias latipes
CL 50 5.3 mg/l

2,6-Di-tert-butyl-p-crésol

Espèces Poisson zèbre (Brachydanio rerio)
CL 50 >= 0.57 mg/l
Durée d'exposition 96 h

2,6-Di-tert-butyl-p-crésol

Espèces Oryzias latipes
CL 50 5.3 mg/l

2,6-Di-tert-butyl-p-crésol

Nom commercial: Butylhydroxytoluenum

Numéro de la matière: 062000

Version: 5 / CH

Date de révision: 14.03.2023

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 14.03.23

Espèces	Micropterus dolomieu
NOEC	> 23.8
Durée d'exposition	70 d
Source	ECHA

Toxicité pour les daphnies (Composants)**2,6-Di-tert-butyl-p-crésol**

CE50	0.48		mg/l
Durée d'exposition	48	h	
méthode	OECD 201		

2,6-Di-tert-butyl-p-crésol

NOEC	0.15		mg/l
Durée d'exposition	48	h	

2,6-Di-tert-butyl-p-crésol

Espèces	Daphnia magna		
CE50	0.096		mg/l
Durée d'exposition	21	d	
méthode	OECD 211		

Toxicité pour les algues (Composants)**2,6-Di-tert-butyl-p-crésol**

Espèces	Desmodesmus subspicatus		
ErC50	> 0.4		mg/l
Durée d'exposition	72	h	

2,6-Di-tert-butyl-p-crésol

Espèces	Desmodesmus subspicatus		
CE 10	0.4		mg/l
Durée d'exposition	72	h	

2,6-Di-tert-butyl-p-crésol

ErC50	> 0.24		mg/l
Durée d'exposition	72	h	
méthode	OCDE 201		

Toxicité pour les bactéries (Composants)**2,6-Di-tert-butyl-p-crésol**

CE50	1.7		mg/l
------	-----	--	------

2,6-Di-tert-butyl-p-crésol

CE 0	500		mg/l
Durée d'exposition	30	min	

2,6-Di-tert-butyl-p-crésol

Espèces	boue activée		
CE50	> 10000		mg/l
Durée d'exposition	3	h	
méthode	OECD 209		

2,6-Di-tert-butyl-p-crésol

CE50	1.7		mg/l
------	-----	--	------

2,6-Di-tert-butyl-p-crésol

CE 0	500		mg/l
Durée d'exposition	30	min	

2,6-Di-tert-butyl-p-crésol

Espèces	boue activée		
CE50	> 10000		mg/l
Durée d'exposition	3	h	

12.2. Persistance et dégradabilité

Nom commercial: Butylhydroxytoluenum

Numéro de la matière: 062000

Version: 5 / CH







Date de révision: 14.03.2023

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 14.03.23

Éliminer comme le produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
Code de restrictions en tunnels	-		
14.1. Numéro ONU	3077	3077	3077
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (2,6-Di-tert-butyl-p-crésol)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (2,6-Di-tert-butyl-p-cresol)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (2,6-Di-tert-butyl-p-cresol)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	9	9	9
Carte pour désignation du danger			
14.4. Groupe d'emballage	III	III	III
Quantité limitée	5 kg		
Les catégories de transport	3		
14.5. Dangers pour l'environnement	 DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT	Polluant marin 	 ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Classe de contamination de l'eau (Allemagne)**

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) WGK 2

Remarque classe de danger pour le milieu aquatique dérivée (WGK, Allemagne) conformément à l'annexe 1, point 5.2 du Règlement sur les installations manipulant des substances nocives pour les eaux (AwSV, Allemagne).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour cette substance

RUBRIQUE 16: Autres informations

mentions de danger H-de la rubrique 3

Nom commercial: Butylhydroxytoluenum

Numéro de la matière: 062000

Version: 5 / CH

Date de révision: 14.03.2023

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 14.03.23

H410

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Aquatic Chronic 1

Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 1

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.